

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 10 OCTOBRE 2016

Point 10 de l'ordre du jour

**Transmission de la proposition déposée par Mme Thérèse Luchinger,
au nom du Groupe PDC-PVL :
« Pour une communication dynamique en matière de projets d'aménagement »**

Lors de la séance du 30 mai 2016, Mme Thérèse Luchinger a déposé, au nom du Groupe PDC-PVL, le postulat cité en titre dont le texte de la présentation au Conseil général est reproduit au verso.

Ce postulat a été transmis au Bureau du Conseil général pour examen conformément à l'art. 98 du règlement du Conseil général. Lors de sa séance du 19 septembre 2016, ledit Bureau l'a déclaré recevable.

**Par conséquent, le Bureau du Conseil général émet un préavis favorable à l'intention du Législatif
communal pour la transmission au Conseil communal du postulat
déposé par Mme Thérèse Luchinger, au nom du Groupe PDC-PVL :
« Pour une communication dynamique en matière de projets d'aménagement »**

**AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE BULLE**

La Présidente

Kirthana Wickramasingam

Le Secrétaire

Guy Monney

Postulat de Mme Thérèse Luchinger au nom du Groupe PDC-PVL

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez sans doute, parmi les projets majeurs qui vont marquer Bulle et son agglomération ces prochaines années, le projet du quartier de la gare, dont le plan d'aménagement de détail (PAD) va prochainement être mis à l'enquête publique ainsi que le plan d'agglomération Mobul (PA3), dont la dernière révision vient d'être mise en consultation publique, peuvent être mis en exergue.

Si nous savons la volonté du nouveau Conseil communal de communiquer davantage sur les projets d'aménagement en cours, il nous paraît important que cette détermination procède à la fois d'une volonté de "communiquer avec" pour une action partagée avec ses habitants et d'une volonté de "communiquer sur", pour participer à une dynamique de compréhension mutuelle entre les autorités et les citoyens.

Dans une démarche de communication territoriale, les outils de représentation de l'espace, tels que les plans des projets d'aménagement, les images et les animations visuelles, participent de l'information et donc du message qui est délivré aux habitants. La forme que prend l'information sur l'espace urbain a un impact sur la perception et le jugement qu'en font les habitants. Les outils de représentation de l'espace futur, réalisés à partir de plans ou d'images de synthèse, sont des bons vecteurs d'information qui apportent un caractère ludique et attractif.

Partant de ce constat, la nécessité d'une communication adaptée, qui soit réalisée et pensée en fonction de ces "cibles", mérite une attention particulière.

Des outils existent déjà et peuvent être développés :

- Les séances d'information publiques. La population concernée n'a pas toujours la possibilité d'y assister. Lorsque des annonces importantes y sont faites, celles-ci sont parfois reprises par voie de presse ou sur le site internet de la Commune mais ne permettent pas toujours de suppléer à l'information attendue de la population qui souhaite se tenir informée de façon complète et efficace.
- Le Bulletin communal. Il relaie déjà en grande partie l'information liée aux travaux et projets d'aménagement mais le nombre d'éditions limité à deux par année et dont la parution est fixée à l'avance ne permet pas d'apporter une information régulière et mise à jour.
- Le site internet de la Commune. Ce moyen de communication offrant l'avantage d'être consultable à distance et d'être facilement mis à jour, pourquoi ne pas envisager d'étoffer son contenu en mettant à disposition du public tous les plans d'aménagement mis en consultation ou à l'enquête publique ? Un support présentant une vision à long terme de la Ville sur le site internet de la Commune ou une page Facebook pourrait également être envisagé.

D'autres supports dédiés à la communication pourraient être envisagés :

- Un local-info ou une vitrine (stationnaire ou mobile) implantée dans un lieu stratégique. Dans le rapport de synthèse et de mesures de la Task Force (cf. p. 20-21), la nécessité d'actions de communication a été mise en avant afin de pallier, je cite : "le faible niveau, voire l'absence de communication" des autorités. A titre d'exemple, les membres des commissions consultées ont communément admis la nécessité de valoriser le patrimoine bullois, en particulier le Château. Il serait envisageable d'y aménager à l'intérieur une "permanence du développement" où des maquettes, plans, photos ou films y seraient installés et rendus accessibles au public afin que chacun puisse se renseigner sur l'ensemble des projets en cours. Ce lieu pourrait en outre devenir un lieu de rassemblement pour d'éventuelles démarches participatives jugées nécessaires dans le cadre de la mise en œuvre de projets stratégiques.
- L'idée d'un espace public dédié à la communication permettrait ainsi à tout un chacun de s'approprier les objectifs de développement de la commune dans un cadre extérieur à l'Administration communale. Ce concept de communication s'avère intéressant de par la proximité et l'échange naturel qu'il pourrait créer entre les organes communaux et les citoyens.

Forts de ce contexte, les cosignataires du postulat demandent au Conseil communal d'examiner ces propositions et de leur donner une suite à même de rapprocher les Autorités des citoyens. »